MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



Le 22 août 2023,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement* et l'urbanisme, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 565 028, situé au 70, rue Bouthillier concernant la régularisation des marges latérales du bâtiment principal existant à 0.76 mètre et 0.94 mètre.

• Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 1.24 mètre et 1.06 mètre.

La période de consultation publique aura lieu : Lundi le 11 septembre 2023 à 19h00 À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL Inspecteur en urbanisme REDY SERREYN Directeur général